

certain rapports, la loi est susceptible d'amendements. Parmi les changements que l'on cherche à introduire, le plus important est celui qui a trait à la juridiction des commissaires et syndics d'école. Dans le Haut-Canada, dans le Bas-Canada, il est pleinement admis que la taxe des écoles est purement municipale; mais il existe une différence essentielle dans la constitution des bureaux, en ce qui concerne le pouvoir de taxer les contribuables. Dans le Bas-Canada, chaque municipalité (là où il n'y a pas de dissidents) choisit un seul corps de commissaires, tandis que dans le Haut-Canada, chaque école et chaque section est dirigée par un bureau indépendant, multipliant ainsi inutilement, comme le fait observer le Dr. Ryerson, les rouages administratifs, causant beaucoup de diversité dans les taxes dans chaque canton et même dans chaque partie de chaque canton, et altérant l'uniformité générale dans le fonctionnement du système scolaire. Pour remédier à ces vices et améliorer le système scolaire sous d'autres rapports, on propose d'étendre l'action de chaque bureau sectionnel à tout un canton (*township*) et d'introduire d'autres mesures de moindre importance; mais avant de prendre aucune décision en sa qualité de chef de département, M. le Dr. Ryerson désire consulter les différents fonctionnaires scolaires et les personnes intéressées, et suivre les suggestions que leur expérience et leurs connaissances pratiques dans le fonctionnement de la loi des écoles les induira à lui faire. C'est dans ce but qu'une lettre circulaire a été adressée, en décembre dernier, aux conseils de chaque municipalité, aux officiers scolaires et à d'autres personnes, les invitant à se réunir en Conventions qui ont eu lieu dans chaque comté et qui ont été ou devront être présidées par le Surintendant. Les circonstances qui semblent avoir inspiré l'idée de ces assemblées de comté sont ainsi expliquées par le Dr. Ryerson dans sa lettre circulaire :

" Lorsque je commençai, en 1844, à m'appliquer à établir et à mûrir notre système actuel d'éducation publique élémentaire, il entra dans mon plan de visiter une fois en cinq ans des pays étrangers où l'éducation est avancée, afin d'acquiescer des informations, d'observer la nature, le fonctionnement et les progrès des systèmes d'instruction publique, de façon que nous puissions, dans notre système d'éducation et dans nos institutions, profiter autant que possible de l'exemple et de l'expérience d'autres contrées éclairées. Il entra aussi dans une autre partie de mon plan de visiter chaque comté du Haut-Canada, une fois en cinq ans, dans le but d'obtenir une connaissance locale de l'état et des besoins du peuple, de consulter sur le fonctionnement, les progrès et les défauts de notre propre système d'instruction publique et les meilleurs moyens de l'améliorer et de l'adapter aux institutions et aux besoins du pays. Je fis mon dernier tour quinquennal en janvier, février et mars de 1860, mais ma santé ne me permit pas d'entreprendre les rudes fatigues d'un autre tour l'année dernière; l'absorption de l'esprit public par le sujet de la confédération et par d'autres questions excitantes, semblait détruire l'opportunité de tenir des assemblées publiques de comté pour y traiter des matières scolaires. Je me propose, dans le cours des trois mois prochains, si la Providence le permet, de faire ma quatrième visite, qui sera probablement la dernière, dans chaque comté ou réunion de comtés dans le Haut-Canada, dans le but de tenir une assemblée d'école de comté de tous les officiers scolaires et autres amis de l'éducation qui jugeront à propos d'y assister.

" Les intérêts qui seront discutés dans ces assemblées peuvent être exposés dans les termes suivants.

" Il s'agira :

" 1. De considérer toute suggestion qui peut être faite pour l'amendement de la loi des écoles, pour l'amélioration des écoles, pour la diffusion de l'éducation, et pour l'expansion et l'utilité des livres de récompense et des bibliothèques publiques.

" 2. De considérer s'il serait désirable d'avoir un bureau de syndics d'école pour chaque township, à l'instar des cités, des villes et des villages incorporés, et si le conseil de township ne pourrait pas dans ce cas être lui-même le bureau des syndics d'école, mettant fin par ce moyen aux troubles et aux disputes originaires des changements et des divisions des sections scolaires, des élections de syndics de section et du prélèvement et de la perception des cotisations, et simplifiant en même temps considérablement les rouages du système d'éducation, laissant aux parents une plus grande discrétion quant au choix des écoles pour leurs enfants, et donnant une permanence mieux établie à la position des instituteurs.

" 3. De proposer aussi à la considération la question suivante, savoir : Si le conseil municipal devrait être investi du pouvoir de faire payer et de punir par amende, ou de faire travailler aux chemins, les parents qui n'envoient pas leurs enfants ayant l'âge voulu par la loi, de 7 à 15 ans, à quelque école pendant au moins quatre mois de l'année."

Parmi les nombreux articles publiés par les journaux au sujet de ce mouvement, nous choisissons le suivant qui a trait à la distribution de récompenses. Nous l'empruntons au *Hamilton Spectator* :

" Le premier article soumis par M. le Dr. Ryerson, dans sa lettre circulaire annonçant la convocation d'assemblées scolaires, dans tout le Haut-Canada, au sujet du système des écoles et des amendements qu'il nécessite, est ' De considérer toute suggestion qui pourrait être faite au sujet de la loi des écoles, pour l'amélioration des écoles, pour la diffusion de l'éducation, pour la distribution et le développement des bibliothèques publiques.' "

" Ce sujet embrasse une immense surface et peut, de fait, être considéré dans ses termes comme comprenant tous les sujets suggérés. Presque tous les sujets en rapport avec le système des écoles du pays peuvent trouver place dans cet article, et nous ne doutons pas que les discussions auxquelles il donnera lieu ne soient du plus grand intérêt. Nous proposons néanmoins, aujourd'hui, à l'attention les suggestions particulières qui ont rapport à la distribution des récompenses dans les écoles, — un sujet qui a excité la plus grande attention parmi les amis de l'éducation, et auquel le poids de l'évidence est assuré. Il n'y a aucune discussion qui ne trouve les opposants de la distribution des récompenses aux élèves qui se sont distingués, à peu près à bout de ressources. On prétend que les sujets qui travaillent et réussissent le mieux dans le monde souvent ne sont pas ceux qui remportent les couronnes à l'école, et que la vivacité l'emporte sur le travail et le mérite, et que dans de tels cas les récompenses sont de nature à décourager le travail persévérant qui, dans les devoirs de l'école comme dans ceux de la vie, mérite le plus d'être encouragé.

Que les prix soient accordés au plus heureux lors de l'examen en concours, c'est assez souvent le cas. A l'école comme dans le monde, il arrive que l'audace et la hardiesse remportent le prix sur le mérite et la valeur modestes. Les rapports des surintendants des localités, publiés dans le rapport annuel du département de l'Education, montrent jusqu'à l'évidence que ce fait s'est souvent présenté à l'encontre de l'utilité et de l'a-propos du système des récompenses.

Mais, après tout, ces arguments s'appliquent plutôt au mode de distribution qu'à la distribution des prix elle-même. Le grand danger à éviter, c'est l'ignorance de la conduite générale des élèves pendant tout le terme, ignorance qui fait que l'on juge du mérite par les accidents d'un examen. Distribuées d'après une règle sage, qui consisterait à juger du mérite par l'application et le travail quotidiens, les récompenses deviendraient dès lors d'un grand avantage. C'est simplement mettre en pratique, à l'école, les principes de la vie réelle : nous travaillons tous pour des récompenses. Il peut se faire que les récompenses que l'on convoite diffèrent entre elles, la position des hommes étant différente. Mais tous les hommes qui ont du cœur travaillent pour une récompense qu'ils ont toujours en vue et à laquelle ils aspirent par un travail continu. Elle est l'aiguillon du travail, et une